



L'APPRENTISSAGE à ICN Business School - ESIDEC DOUBLE DIPLOME ESIDEC/MASTER ICN 2009/2010

I - CADRE GENERAL

ICN Business School - Esidec peut se prévaloir de 10 années d'expérience dans le dispositif de l'apprentissage dans le domaine de l'enseignement supérieur. Ainsi, c'est plus de 400 apprentis qui ont déjà été formés dans la filière des métiers de la Supply Chain, en partenariat avec un réseau d'entreprises régionales et nationales.

Le dispositif de l'apprentissage est ouvert depuis Septembre 2007, aux étudiants ayant choisi la dominante préparant au double diplôme Master ICN - Titre ESIDEC. Le cycle complet Supply Chain Management (ICN 2 dominante Management de la Supply Chain et ICN 3 parcours Supply Chain Management) est ouvert à l'apprentissage, sur le site de Metz. Pour ICN 2, la durée du contrat est de 2 ans. Pour ICN 3, le contrat pourra être signé pour une année, à la rentrée 2008.

ICN Business School - Esidec est une école fortement orientée vers l'international, dimension incontournable d'une formation de cadres dans les différents métiers préparés. Ainsi les apprentis doivent effectuer un séjour d'études chez un de nos partenaires à l'étranger.

II - RELATIONS ECOLE - ENTREPRISE

Le contrat d'apprentissage en est la base légale obligatoire, l'Ecole a souhaité y adjoindre une convention avec l'entreprise précisant les rôles de chacun des partenaires engagés conjointement dans cette action de formation.

Le suivi du déroulement de l'apprentissage, donc l'accompagnement de l'apprenti dans l'entreprise ou à l'Ecole, s'appuie sur le Maître d'Apprentissage de l'entreprise et le tuteur de l'apprenti à l'Ecole. Ceci est formalisé dans le livret d'apprentissage, document permettant de suivre toutes les phases de l'apprentissage, tant au niveau pédagogique que professionnel.

III - REGLEMENTATION - REMUNERATION - TAXE D'APPRENTISSAGE - FRAIS DE PRESTATIONS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Pour toute information détaillée sur la réglementation :

- Rémunération des apprentis, vous pouvez consulter le site www.lapprenti.com,
- Aides financières aux entreprises, vous pouvez consulter le site www.cr-lorraine.fr,
- Taxe d'apprentissage, vous pouvez consulter le site www.taxes-formation.ccip.fr

Rémunération

Règle générale : La durée d'un contrat est de 2 ans. Le contrat d'apprentissage a nécessairement pour finalité un diplôme, ce qui exclut de contracter pour une seule année en ICN 2.

L'apprenti est rémunéré selon un barème réglementaire (www.lapprenti.com) :

- ✓ en fonction de son âge.
- ✓ en fonction de la durée du contrat.
- ✓ en fonction de l'année d'apprentissage.

Frais de prestations pédagogiques spécifiques

L'Ecole ne perçoit pas de frais de scolarité de la part des apprentis, mais uniquement des frais de prestations pédagogiques spécifiques.

Aides financières aux entreprises (www.cr-lorraine.fr) :

L'entreprise d'accueil bénéficie de primes versées par les Conseils Régionaux (aide à l'embauche d'un apprenti et soutien à l'effort de formation).

IV - DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2009/2010 (ICN2-ESIDEC – 1^{ère} ANNEE D'APPRENTISSAGE)

Le début des cours est fixé au **14/09/2009**.

Le contrat peut débuter au plus tôt 3 mois avant la date officielle de rentrée, soit le 14 Juin 2009 ou au plus tard le 14 Décembre 2009.

La période d'essai d'un contrat est de 2 mois.

MODE D'ALTERNANCE :

Les apprentis en admission parallèle (donc, à l'exclusion des étudiants provenant d'ICN 1) devront participer à une session de prérentrée, intégrant une mise à niveau personnalisée (modules d'ajustement) planifiée du **31 Août au 13 Septembre 2009**. Ceux d'entre eux qui auraient déjà signé un contrat d'apprentissage avant le 31 Août 2009, devront se rendre disponibles pendant cette période.

DATES	Nombre de semaines	
	Périodes de cours	Périodes en entreprise
Du 14/09 au 08/11/09	8	
Du 09/11/09 au 03/01/10		8
Du 04/01 au 31/01/10	4	
Du 01/02 au 07/03/10		5
Du 08/03 au 11/04/10	5	
Du 12/04 au 16/05/10		5
Du 17/05 au 04/07/10	7	
Du 05/07 au 31/08/10		8*
TOTAL	24	26

* En fonction des destinations de séjour d'études à l'étranger (voir détail sur calendrier d'apprentis-sage).

Le **caractère international** du cursus étant une **donnée essentielle**, les apprentis **devront effectuer, au cours de leur contrat d'apprentissage**, un semestre d'études à l'étranger.

◆ CONTACTS ADMINISTRATIFS (CONTRAT, RELATION ENTREPRISE...) :

. Marie José BEAUCOURT - Tél : 03 87 56 37 56 - e-mail : marie-jose.beaucourt@icn-groupe.fr

◆ CONTACTS PEDAGOGIQUES (MISSIONS D'APPRENTISSAGE, RYTHME D'ALTERNANCE, PROGRESSION PEDAGOGIQUE...) :

. Thierry HOUE, Responsable de la dominante Management de la Supply Chain - Tél : 03 87 56 37 56